

**Règlement grand-ducal du 29 août 2017 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et les branches fondamentales de la section informatique-communication de l'enseignement secondaire classique.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique ;

Vu la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées ;

Vu la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée pilote ;

Vu la loi modifiée du 21 juillet 2006 autorisant le Gouvernement à offrir des classes internationales préparant au diplôme du Baccalauréat international ;

Vu la loi modifiée du 11 juillet 2007 portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre, concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, signé à Perl, le 4 décembre 2006 ;

Vu la loi modifiée du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2<sup>e</sup> Chance ;

Vu la loi du 24 août 2016 portant introduction du cours commun « vie et société » dans l'enseignement secondaire et secondaire technique ;

Vu les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre des métiers et de la Chambre des salariés ;

Vu l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup> de la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

*Arrêtons :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

L'enseignement dans la section informatique-communication est dispensé dans les classes de troisième, deuxième et première suivant les grilles horaires en annexe.

**Art. 2.**

La promotion dans les classes de la section informatique-communication tient compte des coefficients des différentes branches, ainsi que des branches fondamentales indiquées dans les grilles horaires en annexe.

**Art. 3.**

La grille horaire pour la classe de troisième de la section informatique-communication est applicable à partir de l'année scolaire 2017/2018, la grille horaire pour la classe de deuxième est applicable à partir de l'année scolaire 2018/2019 et la grille horaire pour la classe de première est applicable à partir de l'année scolaire 2019/2020.

**Art. 4.**

Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse,*  
**Claude Meisch**

Palais de Luxembourg, le 29 août 2017.  
**Henri**

## Annexe

Enseignement secondaire classique  
Classes supérieures (moderne)

Branches	Code	3MI			2MI			1MI		
		bf	hrs	coeff	bf	hrs	coeff	bf	hrs	coeff
Français	FRANC		3	3		3	3		3 <sup>1</sup>	3
Allemand	ALLEM		3	3		3	3			
Anglais	ANGLA		4	3		3	3		3	3
Mathématiques	MATHE		5	4		5	4		6	4
Science de la programmation	PROGR	x	2	3	x	2	3	x	3	4
Technologie et innovations	TECIN		1	2		2	3		2	3
Analyse et modélisation d'informations	AMODI				x	2	3	x	2	3
Communication médias	COMME		1	2		2	3	x	2	3
Maîtrise d'ouvrage	ESHIP	x	1	2	x	1	2	x	1	2
Chimie	CHIMI		1,5	2						
Physique	PHYSI		2,5	3		4	3		4	3
Histoire	HISTO		2	2		1	2		1	2
Biologie	BIOLO		2	2						
Design graphique	DESGR		1	2						
Vie et société	VIESO		1	2						
Instruction civique	INCIV								1	2
Philosophie	PHILO					1	2		1	2
Économie financière	ECOFI					1	2		1	2
Éducation physique et sportive	EDUPH		1	1		1	1		1	1
<b>Total</b>			<b>31</b>			<b>31</b>			<b>31</b>	

bf = branche fondamentale

hrs = nombre de leçons

coeff = coefficient

<sup>1</sup> Une langue parmi deux

**Enseignement secondaire classique  
Classes supérieures (latin)**

Branches	Code	3CI			2CI			1CI		
		bf	hrs	coeff	bf	hrs	coeff	bf	hrs	coeff
Français	FRANC		2	3		3 <sup>1</sup>	3		3 <sup>2</sup>	3
Allemand	ALLEM		2	3		3 <sup>1</sup>	3			
Latin	LATIN		3	3		3 <sup>1</sup>	3			
Anglais	ANGLA		4	3		3	3		3	3
Mathématiques	MATHE		5	4		5	4		6	4
Science de la programmation	PROGR	x	2	3	x	2	3	x	3	4
Technologie et innovations	TECIN		1	2		2	3		2	3
Analyse et modélisation d'informations	AMODI				x	2	3	x	2	3
Communication média	COMME		1	2		2	3	x	2	3
Maîtrise d'ouvrage	ESHIP	x	1	2	x	1	2	x	1	2
Chimie	CHIMI		1	2						
Physique	PHYSI		2	3		4	3		4	3
Histoire	HISTO		2	2		1	2		1	2
Biologie	BIOLO		2	2						
Design graphique	DESGR		1	2						
Vie et société	VIESO		1	2						
Instruction civique	INCIV								1	2
Philosophie	PHILO					1	2		1	2
Économie financière	ECOFI					1	2		1	2
Éducation physique et sportive	EDUPH		1	1		1	1		1	1
<b>Total</b>			<b>31</b>			<b>34</b>			<b>31</b>	

bf = branche fondamentale

hrs = nombre de leçons

coeff = coefficient

<sup>1</sup> Deux langues parmi trois

<sup>2</sup> Une langue parmi trois

